

Rapport du conseil communal du 29 janvier 2021

Madame Lynn MANTZ (LSAP) est excusée.

1. **Convention avec l'association sans but lucratif, le Mouvement pour l'Égalité des Chances pour Tous – MEC asbl, portant sur le projet « Super Senior »**

Il s'agit d'un service de soutien aux élèves coordonné par le MEC asbl (« Mouvement pour l'Égalité des Chances »), composé de seniors motivés avec le but de transmettre leurs connaissances et d'encadrer des enfants ayant des difficultés d'apprentissage. Outre la commune de Grevenmacher, 8 autres communes ont manifesté leur intérêt pour ce nouveau service: Betzdorf, Biwer, Lenningen, Manternach, Mertert, Mondorf-les-Bains, Remich et Stadtbredimus.

Madame Tess BURTON (LSAP), conseillère, se renseigne si ce service est uniquement destiné aux enfants de Grevenmacher ou également aux enfants vivant dans les communes avoisinantes. Monsieur René SERTZNIG (DP), conseiller, ajoute qu'il est d'avis que la priorité doit être donnée aux citoyens de Grevenmacher, étant donné que la contribution à payer par la commune est calculée par habitant. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que dans une première phase, le projet s'adresse aux seniors et aux enfants de Grevenmacher. Dans une phase ultérieure, des intéressées des communes avoisinantes pourraient éventuellement se manifester.

Madame Carine SAUER (CSV), conseillère, informe qu'il s'agit d'un projet Leader, lancé il y a deux ans à Echternach et qui s'est avéré être un succès. Il convient de noter que le nombre d'enfants qui ont besoin d'aide est beaucoup plus élevé que le nombre de seniors y participant. En outre, à Echternach, il est possible de faire appel à des aides des communes avoisinantes.

Madame Liane FELTEN (CSV), conseillère, informe que le personnel de l'association assure un support professionnel constant des seniors.

La convention est approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

2. **Convention de coopération avec le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, dans le cadre de l'application mobile « Mäin Offall – Meng Ressourcen »**

Monsieur Marc KRIER (déi gréng), échevin, fournit des explications. Les informations suivantes sont disponibles avec l'application mobile:

- le calendrier des déchets (types de collecte, points de collecte, élimination des déchets);
- l'emplacement des infrastructures des points de collecte (centres de recyclage, Re-Box, E-Collect...);
- une information adaptée aux citoyens pour améliorer leur propre organisation et
- des informations générales importantes.

En outre, la commune peut informer les citoyens des changements en temps utile, par exemple si la collecte des déchets a lieu un autre jour que d'habitude. En plus, les citoyens ont également la possibilité de définir un rappel afin de ne pas manquer le jour de la collecte des déchets.

La convention est approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

3. **Contrat de bail portant sur une maison sise à 32, rue Ste-Catherine**

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

4. **Contrat de bail portant sur une maison sise à 36, rue Ste-Catherine**

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

5. **Concessions cimetièr**

3 concessions cimetièr sont approuvées à l'unanimité par le conseil communal.

6. Subside Fondation Jean Hamilius Junior : 50.-€ (concernant le centre thérapeutique "Kannerhaus Jean")

Le subside est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

UCAG : Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, demande au conseil communal d'approuver un point supplémentaire à l'ordre du jour. Le point supplémentaire concernant l'aide financière en faveur de l'Union commerciale (UCAG) d'un montant de 50.000.-€ est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

7. Avis sur les projets de plan d'action de lutte contre le bruit dans l'environnement

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que la commune de Grevenmacher a déjà pris position à ce sujet à l'occasion de l'élaboration des plans sectoriels. Les mesures suivantes sont proposées pour lutter contre le bruit : l'installation d'infrastructures de protection contre le bruit, tel qu'un mur de protection contre le bruit afin de rétablir la tranquillité et la qualité de vie des riverains affectés par le bruit du trafic sur l'autoroute A1. Un autre point est la situation du trafic complexe et dense dans les rues Kahlenberg et Kummert, causée par le trafic transfrontalier en direction et venant de l'Allemagne et la connexion à l'autoroute A1. Un pont transfrontalier connecté directement à l'autoroute Trèves-Luxembourg améliorerait considérablement la qualité de vie des habitants de Grevenmacher et des communes avoisinantes. L'avis est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

8. PAP rue de Luxembourg-Baxerasgoart : demande d'autorisation d'agir sur des fonds de la Ville de Grevenmacher

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

9. Confirmation d'un règlement de circulation temporaire GRE-005-2021

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

10. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre:

- ❖ Passages pour piétons "rue de Münschecker": adaptation adéquate de l'éclairage pour améliorer la sécurité.

Monsieur Marc KRIER (déi gréng), échevin:

- ❖ Geyershof : il informe des négociations avec le propriétaire du terrain au sujet d'un achat éventuel du terrain.

Madame Monique HERMES (CSV), échevine :

- ❖ Projet d'histoire WARLUX (uni.lu) : Coopération entre la commune de Grevenmacher et l'équipe WARLUX concernant les documents sur l'enrôlement de force: grâce à l'archivage et à la conservation vétilleux des dossiers et des documents concernant la période d'après-guerre, les doctorants d'uni.lu ont pu utiliser un grand nombre d'informations pour ledit projet. Des informations sur ce projet seront également publiées dans le bulletin municipal.

11. Questions au collège échevinal

Monsieur René SERTZNIG (DP), conseiller :

- ❖ Arbres/broussaille/zone verte entre les rues Heckmill et Zéilewee et la rue Leitschbach - nom de champ "an der Long" : il demande que le garde forestier soit informé de l'état des broussailles afin que des mesures nécessaires puissent être prises pour des raisons de sécurité, d'environnement et d'esthétique. Il souligne que le mauvais état de l'un ou l'autre arbre risque de causer des dommages aux propriétés voisines.

M. Yves CHRISTEN du service technique informe que par la zone de broussaille/verte, il s'agit d'un biotope, c'est-à-dire un habitat limité dans l'espace pour un certain nombre d'animaux et de plantes. Néanmoins il en informera le garde forestier.

Monsieur Claude WAGNER (DP), conseiller :

- ❖ Boîte aux lettres près du bâtiment de la poste: Étant donné que certaines personnes conduisent leur voiture jusqu'à la boîte aux lettres, elle présente quelques bosses. Il se renseigne sur la possibilité de déplacer la boîte aux lettres. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que le responsable a déjà été contacté à ce sujet.
- ❖ Vidéoconférences / assemblées générales des associations ou commissions locales : il se renseigne sur la possibilité de mettre à la disposition des associations/commissions les installations techniques de la commune dans la "Buvette op Flohr". Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que les associations et les commissions seront informées en temps utile que la "Buvette op Flohr", y compris les installations techniques, sera mise à disposition pour des vidéoconférences. Toutefois, il souligne que les réunions ne devraient avoir lieu que lorsque des projets concrets doivent être discutés, que les bilans annuels doivent être arrêtés.

Madame Liane FELTEN (CSV), conseillère :

- ❖ Informations concernant le Kulturhuef:
 - Augmentation de 8 % de l'aide étatique du Ministère de la Culture pour les projets de l'année 2021.
 - 3 projets ont été soumis dans le cadre du projet national "Neistart Lëtzebuerg", organisé par le Ministère de la Culture et dont la mise en œuvre est prévue pour 2021/2022 :
 - Programme "Accueil d'artistes / d'auteurs-associés en résidence" avec l'artiste Neckel Scholtus. Soutenu avec un subside de 30 000.-€.
 - Programme "Soutien à l'investissement et à la revalorisation des musées régionaux et des sites culturels à vocation touristique" avec le projet Gutenberg & Dieudonné for Kids et l'exposition "Gutenberg revisited". Les projets seront soutenus avec un subside de 80.657.-€.

La présidente du "Kulturhuef" se montre particulièrement fière du fait que tous les projets proposés par le "Kulturhuef" ont été avisés positivement par le Ministère de la Culture et intégrés dans les programmes. Elle profite de l'occasion pour remercier le Ministère de la Culture et en particulier son équipe (dirigée par Mme Monika JAKOBS) pour le travail accompli et le professionnalisme dont elle a fait preuve dans la sélection des projets.

Madame Carine SAUER (CSV), conseillère :

- ❖ Projet Super Senior : elle salue le projet qui a déjà été discuté il y a 2 ans à l'occasion d'une commission du 3ème âge.
- ❖ Service de la commune – faire des courses: elle se renseigne si ledit service est toujours utilisé par les citoyens. Madame Monique HERMES (CSV), échevine, informe que les demandes diminuent. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, ajoute que le "Citybus" est également moins utilisé. Par conséquent, il est prévu que le Citybus soit utilisé pour les déplacements vers les centres de vaccination et vers les communes avoisinantes.

Madame Martine COGNIOUL-LOOS (CSV), conseillère:

- ❖ Feedback de la plateforme du CRIAJ en novembre 2020 : A ce moment-là, il a été remarqué que les jeunes ont eu plutôt la tendance de s'abstenir. Entre-temps, les jeunes se rendent à nouveau au CRIAJ, dans le strict respect des mesures de sécurité (max. 10 personnes par pièce).
- ❖ L'éclairage public pendant les mois d'octobre et novembre : elle se renseigne sur la possibilité de programmer l'éclairage de façon à ce qu'il s'allume plus tôt, compte tenu de l'obscurité émergente. Monsieur Marc KRIER (déi gréng), échevin, informe que l'éclairage public est commuté simultanément dans tout le pays (par CREOS). Madame Liane FELTEN (CSV), conseillère, confirme qu'aux mois indiqués, les rues, et en particulier la route du Vin, ne furent pas éclairées à temps.

Monsieur René SERTZNIG (DP), conseiller :

- ❖ Éclairage des passages pour piétons : il se renseigne si lesdits lampadaires, situés au milieu de la route, pouvaient être équipés de feux supplémentaires pour les rendre plus visibles aux usagers de la route. M. Yves CHRISTEN du service technique informe que ce n'est pas l'éclairage public mais le passage pour piétons qui doit être rendu visible aux usagers de la route. Par ailleurs, Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que la sécurité des passages pour piétons sera améliorée en collaboration avec les responsables de l'Administration des Ponts et Chaussées et la Police.